

Contrôles de police sur des personnes dans la ville de Zurich

La police peut procéder à des contrôles de personnes en vue de sauvegarder la sécurité publique et d'enquêter sur les infractions pénales. Elle est liée par la Constitution et la loi et est tenue d'agir avec proportionnalité et respect.

Obligations de la personne inspectée:

La personne inspectée doit prouver son identité:

La personne est tenue de répondre aux questions sur son identité et de produire les cartes d'identité qu'elle peut avoir sur elle.

La personne inspectée doit présenter les objets qu'elle transporte avec elle. La personne doit ouvrir les bagages et les véhicules:

La police peut fouiller des objets ou des véhicules pour établir l'identité, enquêter sur une infraction pénale ou la prévenir, ou pour des raisons de sécurité.

La personne inspectée doit se conformer aux instructions de la police:

La personne doit se présenter au poste de police pour établir son identité ou pour prévenir ou enquêter sur une infraction criminelle, si la police l'exige. Les mains doivent être visibles en tout temps et les organes de contrôle ne doivent pas être touchés.

Obligations de la police:

La police doit avoir une raison précise:

Il doit toujours y avoir une raison concrète pour effectuer un contrôle des personnes. Cette raison doit être communiquée à la personne inspectée. Dans des cas exceptionnels, il est possible d'y renoncer. Le contrôle ne doit pas être fondé exclusivement sur l'origine, le genre, la couleur de peau ou des raisons similaires.

La police doit s'identifier:

L'uniforme de police est considéré comme une preuve d'identité. Les forces de police civiles doivent présenter leur carte d'identité de police.

La police doit agir avec proportionnalité et respect:

Le contrôle ne doit pas être plus détaillé que nécessaire. Il doit être aussi discret que possible. Les contrôles personnels doivent être effectués avec respect et les droits et devoirs de toutes les personnes concernées doivent être respectés. Veuillez fournir à la police les informations demandées et suivre leurs instructions. Vous apporterez ainsi une contribution importante à la sécurité de la ville de Zurich.

Avez-vous eu l'impression que la police ne vous traitait pas correctement pendant le contrôle d'identité?

La direction reçoit vos critiques, les clarifie et vous fait part de ses commentaires.

Police Municipale de Zurich
Feedback Management
8021 Zurich
Téléphone +41 44 411 91 91
stp-feedback@zuerich.ch
www.stadtpolizei.ch/feedback

ou contactez

Ombudsstelle Stadt Zürich, Oberdorfstr. 8, 8001 Zürich
Tel. +41 44 412 00 30, info.omb@zuerich.ch